

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 7 JUILLET 2022

DEL-2022-151

L'An deux mille vingt-deux, le sept juillet, à 8 heures 30, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 30/6/2022, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

**Etaient présents ou en visioconférence :**

Mmes MERMIER, PARIS, TARAGON.

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOUVARD, COUTIER, DEAGE, DESCHAMPS, FRANCOIS, GYSELINCK, JACQUES, PEUGNIEZ, RATSIMBA, STEYER.

**Avaient donné pouvoir :**

MM. GILLET, HACQUIN, OBERLI.

**Etaient absents ou excusés :**

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE.

MM. BOISIER, CHASSAGNE, DAVIET, MATHIAN, SADDIER.

**Assistaient également à la réunion :**

Mmes DARDE, FORSTER, KHAY, PERRILLAT,

MM. BAILLY, CHALLEAT, GAL, GIRARD, LOUVEAU, SCOTTON, SOULAS, VIVIAN : du SYANE

**Membres en exercice :** 25  
**Présents :** 15  
**Représentés par mandat :** 3

---

**Objet : FOURNITURE D'ELECTRICITE ET DE SERVICES ASSOCIES - CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES - MISSION COMPLEMENTAIRE PROPOSEE PAR LE SYANE**

**Exposé du Président,**

Conformément à l'article L.441-5 du Code de l'Energie, les acheteurs doivent recourir aux procédures prévues par le Code de la commande publique afin de sélectionner leurs prestataires fournisseurs d'énergie.

Dans ce cadre, le regroupement de ces pouvoirs adjudicateurs, entités adjudicatrices et entités privées, acheteurs d'électricité, est un outil qui peut permettre d'effectuer plus efficacement la mise en concurrence des fournisseurs, et obtenir de meilleurs prix du fait de la massification des besoins.

A cet effet, le SYANE coordonne un groupement de commandes pour la fourniture d'électricité et de services associés, pour le compte de ses adhérents, de leurs groupements, et de l'ensemble des personnes publiques ou privées concernées sur le département de la Haute-Savoie.

Le Bureau du SYANE, au cours de sa séance du 21 novembre 2014, a approuvé la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés, organisé et coordonné par le SYANE. Cette convention a été ensuite modifiée et approuvée le 21 septembre 2016 puis à nouveau modifiée et approuvée le 28 janvier 2021.

La modification proposée concerne l'ajout de l'article 5 à la convention initiale. Cet article permet au SYANE de proposer une mission complémentaire à un nouvel adhérent du groupement de commandes.

L'article 5 précédemment cité prévoit que cette mission s'applique spécifiquement et à titre exceptionnel dans le cas où une collectivité :

- A adhéré au groupement de commandes.
- Ne peut entrer ses besoins de fourniture d'électricité dans un marché en cours et a besoin de conclure un marché ponctuel.

En application de l'article 5.2.3 des statuts du Syndicat, le SYANE peut proposer à ladite collectivité une prestation d'accompagnement pour la mise en œuvre de cet achat ponctuel, dans l'attente d'intégrer une nouvelle consultation du groupement de commandes. La collectivité s'engage à intégrer la future consultation, suivant les modalités définies à l'article 8.

Cet accompagnement concerne les prestations suivantes :

- Rédaction du cahier des charges adapté aux besoins de la collectivité.
- Analyse des offres.

Le lancement de la consultation, l'attribution, la notification et l'exécution du marché restent de la responsabilité de la collectivité.

La demande d'accompagnement est formalisée par demande écrite de la collectivité.

Le SYANE est indemnisé des frais afférents à cet accompagnement par une participation financière de 1.000 €.

Il est précisé que les conditions de fonctionnement du groupement ne sont pas modifiées par l'ajout de cet article.

La convention de groupement de commandes est annexée en pièce jointe à la présente délibération.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver l'accompagnement complémentaire proposé dans le cadre du groupement,
2. à valider le nouveau modèle de convention de groupement.

**Adopté à l'unanimité.**

Le Président,



Joël BAUD-GRASSET.

**Syane**  
ENERGIES & NUMÉRIQUE